

Objets trouvés

DÉCLARATION EN LIGNE



www.ppbot.fr

**Parce que certains objets
ont une grande valeur,
nous mettons tout en œuvre
pour vous les restituer**

Vous avez perdu un objet

www.ppbot.fr vous aidera à le retrouver

Plus besoin de vous déplacer !

Choisissez « **Envoi à domicile** », et recevez directement votre objet chez vous

**SERVICE
ACCESSIBLE**

**7 JOURS SUR 7
24 HEURES SUR 24**



Disponible en anglais

Vous avez perdu un objet sur la voie publique à Paris, dans l'un des trois départements périphériques (92, 93 et 94), sur le réseau RATP, dans les aéroports parisiens, les taxis ou un établissement recevant du public :

- Décrivez-nous précisément votre objet sur www.ppbot.fr. Notre base de données compare l'objet perdu avec les objets trouvés.
- Plus d'information : www.prefecturedepolice.paris
> Démarches > Particulier > Autres démarches > Le service des objets trouvés

LA PROCÉDURE EN 3 ÉTAPES

- 1 J'enregistre la perte de mon objet et je le décris précisément sur l'application www.ppbot.fr.
- 2 Je reçois un courriel de confirmation dès qu'il y a correspondance entre l'objet trouvé et l'objet perdu.
(paiement en ligne sécurisé – tarif réglementaire de 11€/objet).
- 3 Je choisis l'option « **envoi à domicile** » et je me fais expédier l'objet à l'adresse de mon choix par La Poste (frais de port détaillés sur la plateforme).

PAS DE CONNEXION À INTERNET ?

Une borne numérique est à votre disposition :

Préfecture de Police, 12 quai de Gesvres - 75004 Paris

Vous pouvez également nous contacter :

Le serveur vocal vous orientera.

3430

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Où que vous soyez et à n'importe quel moment de la journée, faites votre déclaration de perte sur le site :

www.ppbot.fr

ou scannez ce QR Code pour accéder directement à la déclaration de perte

